



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E110384

VALABLE JUSQU'AU 23/09/2026

ÉDITÉ LE 03/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1998
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 28/07/2021
160 000

Raison sociale : ROUSSON

9 RUE DE L'INDUSTRIE
42290 SORBIERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 415 100 346 R.C.S

Siret : 415 100 346 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 14 82 02306

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 142185313 X 002

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 142185313 X 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 04 77 53 68 90
Portable : 0635560089

Fax :

Site Internet :

E-mail : entreprise.rousseau@gmail.com

Responsabilité légale :
2M INGENIERIE (900 244 518) / MICOL MAXIME PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/03/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	26/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	23/11/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	26/03/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/03/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	23/11/2021
o Ventilation mécanique	26/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.